

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTRIEU du Vendredi 13 mai 2016

Sous la présidence de Monsieur le Maire, GAVALDA Didier.

Sont présents : M. GRAN Alain, M. ESCANDE David, M. AZAIS Alain, M. LOUP Jean-Paul, Mme BARDOU Anne-Marie, Mme OULES Elisabeth, Mme SEGUI Hélène, M. MAURY Maurice, M. MAFFRE Philippe, M. MAFFRE Jérôme, Mme VIEU Francine, M. ROUQUETTE Christian, Mme CARRAUSSE Martine, M. OULES Thierry, M. ALIES Cédric, Mme ARMENGAUD Marie-Christine, M. MAFFRE Dominique, M. BARDOU Jean-Louis, M. BERTHOUMIEUX Michel, M. CASBAS Joseph, M. SIRE Jean-Michel et M. ESCANDE André.

Absents excusés ayant donné procuration : M. GARRIDO Léopold a donné procuration à M. AZAIS Alain, Mme SERVEL Odette a donné procuration à Mme BARDOU Anne-Marie, Mme BASCOUL Maryse a donné procuration à M. MAURY Maurice

Absents excusés : M. ESCANDE Thierry

Absents : Mme KRZESINSKI Estelle, M. FERRE Enrico

Est désigné secrétaire de séance : M. ESCANDE David

Date de la convocation : 3 mai 2016

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1 avril 2016

Lors de la consultation du Conseil municipal pour la désaffectation du temple de Baffignac, le résultat du vote n'a pas été mentionné. Intégration du vote : pour : 24, contre : 2, abstention : 0
Le bâtiment n'est pas classé mais inscrit aux monuments historiques.

Concernant la participation à l'assainissement collectif, seule la partie pour les domestiques a été évoquée par les conseillers, la partie assimilée domestiques a été rajoutée car elles fonctionnent ensemble.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2016

Monsieur le Maire propose aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour :

Modification des statuts du SIVOM, SMEMAB, RER, Délibération modification pour les budgets de l'eau et de la commune, Autorisation de céder des biens meubles, Désignation des représentants du SDET, Désignation des membres du CCAS, Aménagement du pourtour de la croix à Lagrange

Les élus acceptent ce rajout à l'unanimité.

Retrait de la délégation de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux de la piste forestière du Savisous à la communauté de communes

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de LE MARGNES avait délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux de création d'une route forestière empierrée de 3.36 km dite de Savisous à la communauté de communes dont elle dépend, ces travaux n'ayant pas été réalisés sur le programme voirie 2015 de la communauté de communes suite à un refus d'attribution de subvention à ladite communauté de communes par le conseil régional.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser immédiatement ces travaux sur la piste de Savisous, considérant l'état dans lequel elle se trouve et propose au conseil municipal de retrouver la maîtrise d'ouvrage sur ces travaux et donc de retirer la délégation confiée à la communauté de communes. Les travaux se feront sur 1.950 km et consisteront au terrassement de la piste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retirer la délégation de maîtrise d'ouvrage sur les travaux de la piste forestière de Savisous confiée à la communauté de communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, de ce fait, la commune de FONTRIEU redevient maître d'ouvrage sur lesdits travaux
- DIT que les crédits ont été inscrits au budget prévisionnel 2016

Avis sur le projet éolien sur la commune de MONTREDON-LABESSONNIE dans le cadre de l'enquête publique

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien de Montredon-Labessonnié organisée du 29 avril au 29 mai 2016 et, conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2016, le conseil municipal de FONTRIEU, commune se situant dans un rayon de 6 km autour de l'installation projetée, est appelé à formuler un avis sur le projet. Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code de l'environnement, une version informatique du dossier de consultation comportant une étude d'impact, une étude de danger (ainsi que leurs résumés non techniques) et un avis de l'autorité environnementale a été transmise à la Mairie. Elle est consultable en mairie par le public aux jours et heures habituels d'ouverture. Après présentation du projet composé de 5 éoliennes implantées sur la commune de Montredon-Labessonnié de l'analyse de la note de synthèse, dont chaque conseiller a pu disposer avant la réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de prononcer un avis favorable au projet éolien de Montredon-Labessonnié.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 2 ABSTENTION : 9

Autorisation de signer la convention pour l'indemnisation de la réalisation de travaux d'investissement sur la voirie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que comme exposé dans le cadre la convention suite à des dégâts causés par l'entreprise FOREST ENERGIE, exploitant du bois sur notre commune, les deux parties se sont entendues pour que le service technique de la commune exécute les réparations et qu'en contrepartie l'entreprise responsable verse une indemnité correspondant aux frais de remise en état de cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'indemnisation pour la réalisation de travaux d'investissement sur la voirie communale telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération

- DIT que les recettes correspondantes ont été inscrites au budget prévisionnel 2016

Avis sur le projet de fusion des communautés de communes

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la fusion des communautés de communes « Sidobre Val d'Agout » et « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune », le préfet du département organise une consultation des communes et EPCI concernés, qui sont appelés à formuler un avis sur le projet. Après présentation du projet de l'arrêté préfectoral et de statuts de la nouvelle communauté de communes fusionnée dont chaque conseiller a pu disposer avant la réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de prononcer un avis favorable sur le projet de périmètre et de statuts de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Sidobre Val d'Agout » et « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune »

Autorisation du Maire à engager la consultation des entreprises pour l'opération de mise en séparatif des eaux usées, eaux pluviales et eau potable au Village de Castelnaud de Brassac et à Peyrolles

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de CASTELNAU DE BRASSAC avait décidé d'envisager la séparation des eaux usées, eaux pluviales vu que certains débouchés ne se font pas correctement, et que la présence d'eaux claires parasites constatée à la station d'épuration empêche son fonctionnement optimal. Le cabinet GAXIEU a été chargé de la maîtrise d'œuvre sur cette opération de mise en séparatif des réseaux sur Le Village de Castelnaud de Brassac et Peyrolles. Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la consultation des entreprises va être engagée pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager la consultation des entreprises pour l'opération de mise en séparatif des eaux usées, eaux pluviales et eau potable au Village de Castelnaud de Brassac et à Peyrolles

- DIT que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget prévisionnel 2016

Demande de subvention pour l'opération de mise en séparatif des eaux usées, eaux pluviales et eau potable au Village de Castelnau de Brassac et à Peyrolles

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en séparatif des réseaux, tel que défini techniquement et financièrement par le maître d'œuvre, le cabinet « GAXIEU » dans le projet, dont le plan de financement pourrait être :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût des travaux HT :	204 707.86 €
Subvention du Conseil Départemental de 20 % :	40 941.57 €
Subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne de 35 % :	71 647.75 €
Autofinancement HT :	92 118.54 €
T.V.A. 20 % :	40 941.57 €
Coût total T.T.C. à la charge de la Commune :	133 060.11 €

Date début des travaux : après accord subvention ou lettre accordant le commencement des travaux avant accord de subvention. Date fin des travaux : juin 2017

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable sur les hameaux du Village de Castelnau de Brassac et de Peyrolles
- S'ENGAGE sur le fait que les crédits ont été inscrits au budget prévisionnel 2016
- SOLLICITE l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil départemental du Tarn

Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour l'électricité 2016

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) occupe le domaine public de la commune par le biais de ses ouvrages de transport et de distribution électrique. A ce titre, la commune est en droit de percevoir une redevance d'occupation du domaine public (RODP) chaque année. Pour l'année 2016, le montant de la redevance maximum qui peut être alloué aux communes de moins de 2000 habitants est de 197 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer la redevance d'occupation du domaine public électricité à 197 euros.

Participation de la commune lors des travaux d'assainissement non collectif sur les voies communales

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer une participation de la commune pour les travaux d'assainissement non collectif. Cette participation pourrait bénéficier aux propriétaires situés dans le zonage d'assainissement non collectif, et entrerait en application dans les cas où les travaux de mise en place d'un assainissement collectif nécessitent une traversée de voie communale goudronnée.

Dans ce cas, la commune sollicitera l'entreprise de son choix pour effectuer les travaux de regoudronnage de ladite voie communale, en tri-couches et lors de l'ouverture de la voie, la technique utilisée devra être la tranchée sciée.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une superficie maximale de route communale à regoudronner, soit 75 m², prise en charge par le budget principal de la commune de Fontrieu.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'instaurer cette participation aux conditions ci-dessus décrites
- DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2016

Le conseil remarque que malgré cette aide, il y a toujours une différence entre les usagers du service d'assainissement collectif et les autres, qu'il paraît difficile de combler.

Réaménagement de la Salle polyvalente – FERRIERES – Choix du maître d'œuvre

La proposition du bureau d'étude MIDI ETUDE a été retenue par la commission comme étant la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ATTRIBUE au bureau d'étude MIDI ETUDE la mission de maîtrise d'œuvre sur l'opération de réaménagement de la salle communale de La Ramade – FERRIERES
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

VOTE : POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de BRASSAC

Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Exploitation du Minicar d'Anglès Brassac

Modification des statuts du Syndicat Mixte pour les réseaux des écoles rurales du « Sidobre » et « Vent d'Autan »

Le comité syndical du SIVOM, lequel gère le corbillard et le centre aéré, le comité syndical au SMEMAB, qui gère les transports à la demande, le comité du RER ont décidé de modifier leurs statuts, suite à la création de la commune nouvelle de FONTRIEU, laquelle se substitue aux communes anciennement adhérentes de ces syndicats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de prononcer un avis favorable sur la modification envisagée des statuts du SIVOM, SMEMAB et RER.

Délibération modificative au budget annexe de l'EAU

Considérant qu'il convient d'abonder certaines lignes budgétaires pour palier à des dépenses non prévues au budget primitif EAU 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la décision modificative suivante :

BUDGET EAU 2016

Section investissement

chapitre	Compte/Opération	libellé	montant
23	2315/16151 (Achat compteur)	Installation matériel et outillage	- 3696.00
21	2128/000 (Non individualisées)	Aménagement autres terrains	+ 3696.00

Délibération modificative au budget COMMUNE

Considérant qu'il n'y a pas de contrepartie du compte d'amortissement 28031, à savoir l'imputation de la même somme au compte 7811 (recette de fonctionnement – reprise des amortissements et provisions) la somme de 945 euros prévue au compte 28031 doit être déplacée dans un autre compte d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la décision modificative suivante :

BUDGET COMMUNE 2016

Section investissement

chapitre	Compte/Opération	libellé	montant
28	28031(Financières)	Frais d'étude	- 945.00
21	2162/16152 (Reliure Etat-civil)	Fonds ancien des bibliothèques	+ 945.00

Autorisation de céder une cuve à eau et une chaudière à fioul

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'une cuve à eau en PVC qui n'a jamais été utilisée, puisqu'elle n'est pas aux normes alimentaires, de marque CALONA PURFLO d'une contenance de 8 000 litres. Ainsi que d'une chaudière à fioul de marque BUDERUS modèle G115, 22 Kw, qui a été remplacée par une nouvelle plus économique.

Monsieur le Maire indique avoir reçu une offre d'achat du GAEC PONS, société agricole, immatriculée au RCS Castres n°340 825 967 00011, dont le siège social est sis au lieu-dit Ceren 81320 MURAT/VEBRE. Après négociations, le prix de vente conclu est de MILLE SEPT CENT euros (1 700 €) T.T.C., pour la cuve à eau et de CINQUANTE euros (50 €) T.T.C., pour la chaudière à fioul.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le prix proposé pour la cession de la cuve à eau et de la chaudière à fioul,
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recette au GAEC PONS, de 1 750 euros, pour la cession des deux meubles faisant partie du patrimoine de la commune.

Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il ne souhaite plus exercer la représentation de la commune de Fontrieu au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn,

Vu les statuts du syndicat indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués de la commune de FONTRIEU après du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn

Monsieur le Maire demande si des conseillers souhaitent assumer cette fonction, Monsieur GRAN Alain, indique qu'il souhaite se présenter pour représenter la commune de Fontrieu au SDET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la démission de Monsieur GAVALDA Didier,
- DESIGNE Monsieur GRAN Alain, comme représentant, Monsieur AZAIS Alain reste représentant auprès du syndicat départemental d'électrification du Tarn.

VOTE : POUR : 23 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

Désignation des membres du Centre communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'élire les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fontrieu. Monsieur GAVALDA Didier, en sa qualité de maire, est président du conseil d'administration du CCAS. Il propose d'élire huit membres pour le conseil d'administration de Fontrieu, pour que la commune nouvelle soit représentée par le plus grand nombre des élus venant des territoires historiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'élire Madame ARMENGAUD Marie-Christine, Madame BARDOU Anne-Marie, Monsieur ESCANDE David, Monsieur GARRIDO Léopold, Monsieur MAURY Maurice, Madame OULES Elisabeth, Madame SEGUI Hélène, Madame SERVEL Odette

Confirmation d'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'opération d'aménagement du pourtour de la Croix au village de Lagrange – LE MARGNES

Vu la délibération n°30/2015 du 30 octobre 2015 de la commune de Le Margnès

M. le Maire expose au conseil municipal que l'opération d'aménagement du pourtour de la croix pour embellir le cœur du village de Lagrange, avait été adoptée par la commune de le Margnès. Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été formulée auprès de l'Assemblée Nationale,

Vu la création de la commune de Fontrieu, il y a lieu que le conseil municipal se prononce sur le devenir de cette demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME l'opération d'aménagement du pourtour de la croix au village de Lagrange
- CONFIRME la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de l'Assemblée Nationale, formulée par la commune de Le Margnès, comme décrit dans le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût des travaux HT :	12 657.87 €
Réserve parlementaire :	5 000.00 €
Autofinancement HT :	7 657.87 €
T.V.A. 20 % :	2 531.57 €
Coût total T.T.C. à la charge de la Commune :	10 189.44 €

Date début des travaux : après accord subvention ou lettre accordant le commencement des travaux avant accord de subvention. Date fin des travaux : mi-2017

Autorisation de conclure un bail rural

Vu la délégation de pouvoir faite au Maire pour conclure des baux de 12 ans, ce qui est le cas pour le bail rural, selon le statut du fermage, Monsieur le Maire, informe le conseil qu'un exploitant a souhaité laisser une parcelle de terre à PUECH MARGOT, un affichage a été réalisé pendant 3 semaines, à proximité du lieu d'exploitation, seul un candidat à l'exploitation s'est manifesté, Monsieur GAVALDA indique qu'il va conclure un bail rural avec celui-ci.

Titularisation de l'agent RECOULES Marion – service administratif

Monsieur le Maire indique que Madame RECOULES Marion, secrétaire de mairie, est en stage depuis le 1^{er} juillet 2015, la durée de celui-ci devant bientôt expirer, il y a lieu de se prononcer sur son devenir au sein de la collectivité. Il propose de la titulariser, cette proposition est acceptée par les conseillers municipaux.

Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture :

- du courrier du Diocèse au sujet de l'acquisition du terrain à Cambous, cette offre sera étudiée par la commission.
- du courrier du Comité des fêtes de Saint Agnan, qui organise une course pédestre et entretien des chemins communaux oubliés et demande une subvention exceptionnelle, le conseil décide de lui attribuer 100 euros et de faire un courrier exprimant sa gratitude pour le travail réalisé.
- d'un courrier d'habitant de la commune pour mettre un panneau pour indiquer leur lieu-dit et modifier le zonage d'urbanisme de leur parcelle, cette demande sera étudiée par la commission

COMMISSION EAU : le projet de réorganisation de l'eau au Margnès et à Peyrolles/Arcanic suit son cours, une réunion de présentation du projet doit avoir lieu le 24 mai.

Sur les travaux de suppression du bassin d'Armengaud, pour que le hameau soit alimenté par le réseau principal, la phase 3 sera enclenchée lors d'une réunion programmée le 19 mai.

Suite à la demande de la commune de BRASSAC de bénéficier de l'eau de la commune, une réunion sur la technicité de l'opération aura lieu le 24 mai.

COMMISSION ENERGIES RENOUVELLABLES : le chantier de fibre optique de BRASSAC à CASTELNAU DE BRASSAC (Sablayrolles) est en cours, quelques difficultés apparaissent car le tracé du réseau, qui est aérien et enterré, emprunte un terrain privé. Une réunion de conciliation est prévue.

Suite au rendez-vous avec un représentant d'ORANGE, il apparaît difficile d'être desservi correctement en téléphonie mobile, sauf dans le cadre de l'appel à projet du gouvernement.

COMMISSION TRAVAUX : les travaux à la halle de Biot sont presque terminés. Le comité a demandé un équipement de la salle pour diffuser les événements sportifs en lieu et place d'une subvention pécuniaire.

Pour la traversée de Lagrange, un paysagiste sera consulté.

Concernant le chantier de changement des volets sur le bâtiment de la Mairie de FERRIERES, toutes les entreprises n'ont pas établi les devis.

Sur l'aménagement de la salle de FERRIERES, le dossier de subvention a été transmis, nous sommes dans l'attente des accords pour commencer les travaux.

Pour la réfection du mur du cimetière de Biot, une consultation a été effectuée.

Les travaux de lamier sur toute la commune sont presque achevés.

La commission recense les panneaux directionnels ou de lieux-dits manquants pour réaliser une commande globale.

COMMISSION ASSAINISSEMENT : les hameaux du Bonpas et de Cugnasse sont raccordés. Les riverains sont plus compréhensifs depuis la réunion de chantier organisé sur Cugnasse.

Le panneau pédagogique doit être fourni avant la fin du mois de mai, les roseaux ont été replantés. Seul le problème de joints arrivant à la station reste à résoudre.

COMMISSION FETES, EMBELLISSEMENT : les devis pour les commandes de fleurs, terreaux et vasques sont en cours de réalisation, comme chaque année, les trois entreprises du secteur seront mises à contribution.

L'association du MARGNES organise un ball-trap le dimanche 29 mai.

COMMISSION FORET : Monsieur le Maire informe le conseil d'une réunion avec l'ONF, qui lui a présenté une estimation des recettes des ventes de bois communaux pour l'année 2016 à environ 130 000 €. Il a été demandé à l'agent de l'ONF d'être plus vigilant sur l'entretien des pistes forestières communales.

COMMISSION COMMUNICATION : une réunion avec LA POSTE est programmée pour un compte-rendu de la numérotation des habitations, et une réunion est à prévoir au sujet de la distribution des journaux d'information de la commune, avec la réflexion d'une communication par courriel.

Concernant l'opération de restauration de la Sagne de Sagnousse, le propriétaire de la parcelle voisine, contestait la limite de la clôture une réunion s'est tenue et celle-ci va être déplacée à l'amiable.

M. ROUQUETTE demande si le chemin d'accès aux champs derrière Nancy Bez va être empierré, la question sera présentée en conseil communautaire.

En partenariat avec le Parc naturel régional du Haut Languedoc des ateliers « Plein nature » sont organisés pour réaliser des appels à projets tous les élus peuvent participer au sein des groupes de travail.

Certains chemins mériteraient d'être ouverts, et seront dans les missions des jeunes employés l'été.

Le chemin de Combeginestouze et de Fontbonne sont prévus au titre du programme voirie 2016, donc vont être arrangés prochainement.

Mme BARDOU souhaite savoir de quel ADMR relève le territoire de la commune historique de FERRIERES, comme les secteurs ne sont pas définis, tout dépend du bon vouloir des responsables des ADMR. Certainement avec la fusion des communautés de communes, le périmètre sera mieux défini.

Séance levée à 22H50